Assemblée des délégués

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizerische Chorzeitung = Revue suisse des chorales = Rivista svizzera delle corali = Revista dals chors svizzers**

Band (Jahr): **2 (1979)**

Heft 6

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués de l'USC avait choisi l'Hôtel de ville de Bâle pour sa séance du 1er septembre 1979.

M. Max Diethelm, président, récemment accidenté, avait confié la destinée des délibérations à M. Jean Sommer, vice-président, mais avait tenu, malgré tout, à assumer la responsabilité des points délicats en donnant son avis, comme toujours hautement autorisé et en respectant l'adage latin peint sur le mur de la vénérable salle: «Quid quid agis prudenter agas» (quoique tu fasses, fais le prudemment).

Après les paroles de bienvenue du Conseiller d'Etat bâlois, Arnold Schneider, M. Diethelm a tenu à rappeler à chacun que «le chant choral est plus que chanter ensemble» et que le moment est maintenant venu de manifester un esprit de solidarité par des égards réciproques, de la compréhension, de la confiance et de la tolérance, surtout quand il faudra décider du sort des trois cantons «dissidents» de Saint-Gall, Fribourg et Vaud.

La Fédération suisse des chœurs de jeunes et le Swiss Made Choir de Johannesbourg sont admis à l'unanimité (122 bulletins de vote) comme «associations affiliées» au sens de l'article 25 des statuts USC.

La Société cantonale des chanteurs neuchâtelois qui avait émis le désir d'appartenir à l'USC est acclamée à l'unanimité et M. Pierre Blandenier, président, signa avec une émotion contenue, devant l'assistance présente, l'acte d'admission.

Puis vint l'instant crucial où les cantons de Saint-Gall, Fribourg et Vaud ont vu leur destin, espérons non définitivement, scellé.

Deux alternatives étaient soumises au vote:

1) Les trois cantons peuvent être admis au même titre que les membres réguliers, mais jusqu'au 30 septembre 1983 seulement. Le problème serait revu à cette date. Ils jouissent des mêmes droits dévolus aux membres réguliers (droit de vote).

2) Les trois cantons peuvent être admis comme membres affiliés au sens de l'article 25 des statuts, sans droit de vote.

L'alternative 1 a donné lieu à plusieurs interventions favorables, notamment de Mme Fl. Noule (GE), de M. Ch. Held (GE), M. Biderbost (VS), M. U. Bohraus (ZH). La chaleur et la sincérité des propos des «motionnaires» n'a pas réussi à convaincre l'assemblée, puisqu'au vote seules 42 voix ont penché pour l'alternative 1 contre 66 pour l'alternative 2. En conséquence, les trois cantons se contenteront d'une situation transitoire acceptable.

Les diverses nominations qui suivirent n'ont pas donné lieu à des discussions passionnées. M. Vincent Girod de Suchy-sur-Yverdon, un Vaudois, membre de

la Commission de musique de la Société cantonale des chanteurs neuchâtelois, est nommé au Comité directeur de l'USC à la place de M. Raymond Fellay d'Orsières.

M. François Pantillon de Lugnorre, canton de Fribourg, fera désormais partie de la Commission de musique de l'USC.

M. W. Luginbühl de Konolfingen remplacera Mme Dr I. Thomann à la vérification des comptes.

Deux nouveaux membres d'honneur sont acclamés: MM. A. Seiler de Oftringen et W. Eggimann de Münsingen.

La Société cantonale zurichoise a désigné M. E. Brütsch pour la représenter au Comité central.
En ce qui concerne le réglement de la Fête fédérale de 1982, il est renvoyé au CC pour modification.

Pour conclure, M. Dr K. Jenny, président du Comité de patronage, a adressé quelques mots aux participants, disant notamment que les autorités de Bâle étaient fières d'avoir été choisies pour la Fête de chant. M. Dr P. Wyss, président du Comité d'organisation, a précisé que tout serait mis en œuvre pour que la Fête soit une véritable réussite. (rr)

Fête fédérale de chant 1982

Les présidents des sociétés cantonales et la commission de musique de l'USC se sont réunis à Olten le 15 septembre pour examiner le projet de réglement de la fête. Tous les participants à cette séance ont unanimement décidé d'accorder la priorité aux prestations individuelles qui devront constituer la principale «attraction» de la fête, puisqu'elles seules permettent en définitive une appréciation valable. La division en catégories suivant la difficulté est abandonnée. Les présidents des sociétés cantonales sont d'avis qu'à Bâle le caractère d'un concours est à conserver pour stimuler toujours plus nos chorales. C'est pourquoi, les directeurs et leurs chœurs s'efforceront de dominer les difficultés plutôt que d'être animés par le vain orgueil de bien réussir. La suppression des frontières entre les diverses catégories favoriseront les contacts et les concerts grouperont toutes les chorales, ce qui permettra aux petits ensembles de se joindre aux plus importants. Un chœur facile peut aussi être exécuté avec un art réel.

Il n'existe en définitive pas seulement des chants faciles, moyens et difficiles, mais aussi des bons, des moins bons et des mauvais. Les programmes seront rédigés par thèmes. Un thème constituera une base de classement. Un concert groupera les quatre langues nationales.

Après le succès et l'expérience de Nyon et Hitzkirch, il est prévu de créer des ateliers. Ainsi la possibilité est offerte à chacun de pouvoir une fois au moins chanter une œuvre accompagnée d'un orchestre. Espérons que beaucoup de chanteurs sauront profiter de l'aubaine.

Les chœurs de jeunes participeront aussi à la fête. Ils devraient pouvoir s'y